

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2012

Le 10 juillet 2012 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Roger PEDEFLOUS, Françoise HURABIELLE-PÉRE, Laurent JOUANLONG, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Eric CAZABAT, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Jean-Marc DAUPHINOT.

Procurations : Nicole LE DIEU DE VILLE à Laurent JOUANLONG, Vincent CHARLOT à Olivier SABLÉ, Jean-Jacques BORDENAVE à Nicole DUFAU, Christophe CARRERE à Roger PEDEFLOUS

Excusés : Annabelle ARACIL, Jean-Marc LACRAMPE.

La séance est ouverte à 20h00

Roger PEDEFLOUS est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Le Conseil municipal décide de réorganiser le service périscolaire de la cantine scolaire dans le cadre du départ à la retraite d'un agent. Il décide d'augmenter de 33 heures à 35 heures le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de transformer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2012. (décisions adoptées à l'unanimité).
- Il décide également d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 26 heures à 31 heures hebdomadaires à la crèche municipale à compter du 3 septembre 2012 (unanimité).
- Il décide enfin de créer deux emplois d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 10h20 hebdomadaires à compter du 1er septembre 2012 pour renforcer le service de cantine et de garderie périscolaire. (unanimité).
- Le Conseil municipal accepte de prendre en compte la demande des colotis du lotissement l'Anheler en vue du classement dans le domaine public de la voirie et des espaces verts de leur lotissement. Il autorise donc le Maire à soumettre le projet à enquête publique et à rédiger l'acte en la forme administrative constatant les transferts de propriété (unanimité).
- Il décide d'octroyer une subvention complémentaire exceptionnelle de 300 euros à l'ASMUR dans le cadre de l'organisation de la fête des 25 ans du club, précisant que la totalité des aides communales pour l'exercice 2012 est supérieure à l'ensemble des demandes du club (unanimité).
- Le conseil accepte le deuxième avenant de prorogation à la convention constitutive du Groupement d'intérêt public de développement social urbain (GIP/DSU) qui fixe une durée d'existence indéterminée de la structure juridique (unanimité).
- Il décide également de signer un avenant au contrat de tarification sociale avec la Stap pour prendre en compte la modification de la nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2012. Cette convention permet aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi et aux personnes handicapées à plus de 80% de bénéficier d'un titre de transport à tarif réduit, la Commune prenant en charge le coût différentiel (unanimité).

- Le conseil municipal désigne Mme Nicole Le Dieu De Ville en tant que titulaire et M. Eric CAZABAT en tant que suppléant pour la représenter au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (unanimité).
- Il approuve également le rapport en date du 13 avril 2012 de cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui fixe les derniers transferts de compétences et détermine en conséquence le nouveau montant de la dotation de compensation versé par la Communauté d'agglomération à la commune (unanimité).
- Enfin, le Conseil municipal approuve le dossier de permis de construire pour le projet de rénovation de la salle des sports établi par le service technique intercommunal de l'Agence Publique de Gestion locale et autorise le Maire à instruire et délivrer le permis de construire correspondant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.